

---

**Date: 11.05.2016**

# ***LA LIBERTÉ***

***QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG***

# L'après-midi paisible de l'argentier

**GRAND CONSEIL** • *Le parlement a entamé la lecture des comptes 2015 de l'Etat, largement bénéficiaires. Une promenade de santé pour Georges Godel, fort peu malmené par la gauche.*



L'argumentaire de Georges Godel est rodé: le bénéfice de l'Etat est certes confortable mais il est le fruit de circonstances exceptionnelles. Et les années à venir s'annoncent difficiles. CHARLES ELLENA

Sans doute l'argentier cantonal Georges Godel s'attendait-il hier à vivre un après-midi mouvementé devant le Grand Conseil. La gauche avait en effet bandé les muscles à l'annonce du résultat des comptes de l'Etat, bénéficiaires de 126 millions de francs avant opérations de clôture: persévérer dans la voie des mesures d'économies n'était pas acceptable, avait-elle tonné.

Mais au final, le directeur des Finances n'a guère été malmené. Bien sûr, quelques flèches ont été décochées. Pour déplorer les ponctions opérées sur les employés de l'Etat, le gel de l'engagement de personnel ou le manque de vision quant à l'utilisation de la fortune du canton (1,1 milliard de francs, affectés à 52%). Mais le cœur ne semblait pas y être.

Il faut dire que Georges Godel avait préparé le terrain. Depuis plusieurs semaines, le conseiller d'Etat martèle le même argumentaire: certes, l'excédent de produit est confortable mais il est le fruit avant tout de circonstances exceptionnelles. «Sur les 126 millions de francs de bénéfice, 96 n'avaient pas été budgétés», a-t-il souligné. Les rentrées fiscales (des personnes physiques comme des personnes morales) ont en effet été plus importantes qu'escomptées. Et puis il y a eu ce versement inespéré de 48,5 millions de francs de la Banque nationale. Des événements heureux mais qui ne se répéteront sans doute pas, a prévenu le directeur des Finances.

## Prélèvement injustifié

Il n'empêche, l'attribution aux réserves, massive (102 millions), fait grincer à gauche. Il y avait mieux à faire de cet argent,

soutiennent les députés socialistes. Par exemple, on aurait pu annuler le prélèvement, auprès du personnel de l'Etat, de la contribution de solidarité (qui s'éteindra à la fin de l'année): «Le bénéfice affiché ne justifie plus cette mesure adoptée en 2013 et que le Conseil d'Etat s'était engagé à assouplir dès que la situation le permettrait», a pointé Xavier Ganiot (ps, Fribourg).

Rodé, Georges Godel réplique: «Il n'a jamais été question de renégocier l'accord de 2013. Mais le Conseil d'Etat saura reconnaître, quand il le pourra, les efforts du personnel. Je tiens cependant à rappeler qu'entre 2008 et 2012, les salaires ont été améliorés de 2,2%.»

Gaétan Emonet (ps, Remaufens) condamne pour sa part la politique de frein à l'engagement: «Dans de nombreux domaines, il manque de personnel, les conditions de travail se dégradent et cela nuit à la qualité des prestations.» C'est particulièrement vrai dans le secteur judiciaire, a souligné Erika Schnyder (ps, Villars-sur-Glâne): «Le Conseil d'Etat doit examiner la possibilité de créer des postes supplémentaires.» Directeur de la Sécurité et de la justice, Erwin Jutzet ne peut qu'acquiescer: «On constate une surcharge de travail et une sous-dotation en personnel. Mais les mesures d'économies bloquent les engagements. J'espère pouvoir obtenir un ou deux juges supplémentaires dans le cadre du budget 2017», a-t-il indiqué.

Avant de rappeler que le Conseil d'Etat avait débloqué le montant nécessaire à la création d'une cellule judiciaire itinérante, qui doit permettre d'endiguer les retards accumulés par certains tribunaux. Bémol, la durée de vie de cette cellule est li-

mitée à trois ans.

Sur l'engagement de personnel supplémentaire, Georges Godel, lui, se montre plus nuancé: «De blocage, il n'y a pas. Le Conseil d'Etat assume ses responsabilités. En 2015, nous avons créé 55,7 postes dans l'enseignement et 14,2 dans l'administration!»

## L'avenir incertain

Le camp bourgeois, lui, n'avait pas grand-chose à redire à ces comptes. Si ce n'est que l'embellie financière ne permet pas d'occulter un avenir plutôt incertain, comme l'a signalé Georges Godel: «Les plans financiers 2017 et 2018 prévoient des déficits de 140 millions de francs.» Pas question, donc, de desserrer le corset des mesures d'économies qui ont «porté leurs fruits et devront continuer à le faire», selon Nadine Gobet (plr, Bulle).

A droite, on a des idées sur la manière d'utiliser les plus de 500 millions de francs de fortune non affectée. «Il faut investir dans les infrastructures et la formation», a plaidé Albert Lambelet (pdc, Corminbœuf). Opinion

partagée par Stéphane Peiry (udc, Fribourg), qui évoque la liaison routière Marly-Matran. Avant d'inviter le Conseil d'Etat à aller de l'avant avec la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

«Il faut s'y atteler sans tarder», a renchéri Didier Castella (plr, Pringy). Pour qui il convient également d'investir dans l'acquisition de terrains stratégiques au développement du canton.

Au centre gauche aussi, on sait comment dépenser cet argent: «N'est-il pas temps d'investir pour un centre fort, pour un Grand Fribourg musclé?» interroge Claude Chassot (cg-pcs, Villars-le-Gibloux), estimant in-

suffisamment doté le fonds d'encouragement aux fusions (50 mio).

«On ne part pas chasser l'éléphant avec une arbalète!»

La lecture des comptes se poursuit aujourd'hui. Avec l'examen d'une motion urgente d'Olivier Suter (v, Estavayer-le-Gibloux), qui veut que les employés de l'Etat se voient rembourser la totalité de la contribution de solidarité versée en 2015. Le personnel ferait bien de ne pas trop espérer... |

**«Il manque du personnel et cela nuit à la qualité des prestations»**

GAÉTAN EMONET